

Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne

Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres

Band: 1 (1958)

Heft: 2

Buchbesprechung: Comptes rendus bibliographiques

Autor: Voelke, André / Giddey, Ernest

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Moritz REGULA, *Grammaire française explicative*, Heidelberg, 1957, 244 p., (Carl Winter, Universitätsverlag).

Eclairer la structure et les phénomènes particuliers de la langue française par un recours à l'histoire, à la psychologie et à la logique, telle est la promesse que nous font et le titre et la préface de cet ouvrage. Promesse souvent tenue : les observations abondent, comme les exemples, les uns et les autres riches de pouvoir suggestif. En quoi ce livre rendra service au professeur chargé d'un séminaire d'études grammaticales. Il sera peut-être d'un accès plus difficile et d'une lecture moins fructueuse pour le non-spécialiste, qui se heurtera à une terminologie rébarbative ou déroutante, laquelle demanderait elle-même une explication.

C'est ainsi que l'exemple seul : « *Ne criez pas de la sorte* » permet de deviner, grâce encore à la parenthèse qui l'accompagne : « (= de cette façon) », ce qu'il faut entendre par la fonction « déictique » de l'article défini.

Auriez-vous dit du présent de cette phrase : « *César franchit le Rubicon* », qu'il est « tabellaire » ? La parenthèse — il en est fait un emploi abusif — qui suit l'expression, trouble plus qu'elle ne précise : « pr. de persistance ». Qu'est-ce à dire ?

L'explication limpide tarde parfois à venir, comme celle de cet emploi particulier de l'imparfait :

A ce moment même, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, Robespierre recevait le coup de pistolet qui lui brisa la mâchoire...

Commentaire : « Imparfait « de l'arrêt » ou imparfait « contemplatif » : il s'agit d'une matière « réflexe », d'un fait connu qu'on rappelle. » N'eût-il pas été plus simple de s'en tenir à ces derniers mots ?

Tous les lecteurs ne sont pas philosophes. Comment goûteront-ils donc cette définition des modalités :

« Pour déterminer l'« espèce-d'être », c'est-à-dire le rapport d'une pensée à la réalité, on se sert des modes.

« Il y a « être » ou « non-être » (posés ou « situés » dans l'affirmation), « devoir-être » (dans la volition), « hors-être » (= être neutralisé) (dans l'interrogation totale et dans certaines subordonnées), « être fictif » ou « imaginaire » (dans la supposition) et « ainsi-être » (dans la contemplation). »

Ne vont-ils pas dire, comme Malherbe lisant Desportes : « Je ne vous entends pas » ? Malheureusement ils y seront enclins bien des fois.

Gilbert Guisan.

Jean-Claude PIGUET, *Le Vocabulaire intellectuel*, Paris, 1957, V + 112 p.
(Centre de documentation universitaire et S. E. D. E. S. réunis).

Cet ouvrage se présente comme un instrument de travail à l'intention des lycéens et des étudiants. On y trouve à peu près cinq cents termes, groupés dans la mesure du possible par familles intellectuelles. Pour donner une définition, l'auteur ne s'astreint à aucun principe exclusif, mais recourt avec beaucoup de souplesse à tous les types de relations qu'il juge utiles, et tout particulièrement à la relation d'opposition, car « c'est souvent en sachant ce que ne veut pas dire un mot qu'on le maîtrise le plus facilement » (p. I).

Certains termes importants, tels que *méta physique*, *pensée*, *valeur*, *volonté*, etc., donnent lieu à des tableaux synoptiques ou à des développements suivis tendant à compléter un cours de philosophie élémentaire.

Ce *Vocabulaire* est avant tout un vocabulaire de la dissertation : la plupart des néologismes de la philosophie contemporaine en ont donc été éliminés, qu'il s'agisse de termes purement techniques (mais pourquoi alors retenir *epoché* ?), ou de termes courants, souvent employés aujourd'hui dans un sens philosophique, par exemple *engagement*, *projet*, *situation*. Si l'absence des vocables du premier type nous paraît justifiée, nous regrettons en revanche que l'auteur n'ait pas été plus accueillant à l'égard de ceux du second type, que n'importe quel gymnasien risque de rencontrer au cours de ses lectures, et dont aucun dictionnaire courant ne lui donne le sens.

Par ailleurs, ce *Vocabulaire* vise à donner une « impulsion stimulatrice d'idées », plus que des « renseignements précis et attestés scientifiquement » (p. IV). Nous comprenons ce souci de donner aux élèves un instrument qui éveille leur pensée ; mais, lorsque, conformément à ce souci, le vocabulaire tend à se substituer partiellement au cours de philosophie, il risque de ne plus remplir le rôle de guide, à la fois modeste et indispensable, qui nous paraît être avant tout le sien : au lieu de la définition simple et sûre qu'il cherche, l'élève trouvera une conception intéressante et originale, mais d'une utilisation bien délicate (cf. par exemple l'article *Genres littéraires*).

Signalons enfin, sans entrer dans le détail, l'existence d'un certain nombre de points contestables qu'il faudrait revoir lors d'une édition ultérieure (par exemple la définition de l'*intuition intellectuelle*, assimilée à tort avec l'*intuition bergsonienne*, ou la définition des *propositions contraires*, non distinguées des *subcontraires*).

Mais, malgré ces remarques critiques, cet ouvrage constitue un essai intéressant, qui mérite d'être signalé aux maîtres de français aussi bien que de philosophie.

André Voelke.

Jacques BURDET, *La danse populaire dans le Pays de Vaud sous le régime bernois*, Bâle, 1958, 207 p. (*Publications de la Société suisse des Traditions populaires*, vol. 39).

Au terme de patientes investigations dans plusieurs dépôts d'archives, M. Jacques Burdet brosse, à propos de la danse, un tableau pittoresque de la vie de notre pays à l'époque bernoise. « Dances sont escandalleuses, a ceste cause nous les deffendons » dit une ordonnance des Seigneurs de Berne du 24 décembre 1536. Pourquoi cette interdiction, dont la rigueur ne s'atténua qu'au XVIII^e siècle ? Comment fut-elle respectée ? En quels lieux se réunissaient ceux qui passaient outre aux défenses gouvernementales ? Quels châtiments encouraient-ils ? Quels pas de danse avaient leur faveur ? Et qui étaient-ils au juste, ces danseurs clandestins ? Et les ménétriers qui les entraînaient à transgresser, d'où venaient-ils et de quels instruments jouaient-ils ?

Ce sont là les questions que M. Burdet s'est posées. Sa réponse a le charme des évocations qui restituent la vie quotidienne de jadis ; l'attrait des vieux usages et des objets démodés : virelai, capucine et farandole ; viole, épinette et chalumeau... il suffit de certains noms pour ressusciter la saveur vieillotte d'une époque.

M. Burdet fait suivre son étude d'une liste des ménétriers qu'il a pu identifier ; il donne en outre le texte des mandats et ordonnances relatifs à la danse émis par le gouvernement de Berne. Ces annexes ne sont pas la moindre qualité de son ouvrage.

Ernest Giddey.